

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2023
COMMUNE DE VOILLECOMTE

La réunion a débuté le 10 mars 2023 à 18h00 sous la présidence du Maire, Monsieur HUVER Jean-Paul.

Membres présents :

Monsieur BERTRAND Yannick
Monsieur DELPIERRE Stéphane
Monsieur FEVRE Luc
Monsieur HUVER Jean-Paul - MAIRE
Madame NOEL Marianne - 1ER ADJOINT
Monsieur PROVOST William - 2EME ADJOINT
Madame TABACCHI Pauline
Madame VERSCHELDE Danielle

Membres absents représentés :

Madame GAUTHIER Virginie Pouvoir donné à Mme NOEL Marianne - 1ER ADJOINT
Madame LAMBERT Adeline Pouvoir donné à M HUVER Jean-Paul - MAIRE
Monsieur LEGREE Jean-Michel Pouvoir donné à M FEVRE Luc
Monsieur PERINET Patrice Pouvoir donné à M PROVOST William - 2EME ADJOINT

Membres absents :

Monsieur DELAUNAY Sébastien
Monsieur SIMON Tristan

Secrétaire de séance : Madame NOEL Marianne

Le quorum (plus de la moitié des 14 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

009_2023 - AIRE DE JEUX
010_2023 - TERRAIN MULTISPORTS
011_2023 - ADHESION DE LA VILLE DE SAINT-DIZIER AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL ENERGIE ET DECHETS
- Questions diverses

009_2023 - AIRE DE JEUX

Monsieur le Maire et les adjoints présentent aux conseillers municipaux des devis pour la future aire de jeux et aire de pique-nique situées près de la salle des fêtes et en face de l'école

Le montant de la mise en place s'élève à :

- 49 360.02 € HT pour l'aire de jeu
- 1 560 € HT pour l'aire de pique-nique

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de donner suite à ces installations
- **Donne tous pouvoirs** au Maire pour signer les devis et faire les demandes de subventions à l'état, au Département et à la Région

12 voix pour

010_2023 - TERRAIN MULTISPORTS

Monsieur le Maire et les adjoints présentent aux conseillers municipaux le projet d'installation d'un terrain multisports près de la salle des fêtes et en face de l'école

Le montant de la mise en place s'élève à :

- 23 222.50 € HT pour le terrassement
- 35 239.36 € HT pour le terrain multisports

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de donner suite à la création de ce terrain multisports
- **Donne tous pouvoirs** au Maire pour signer les devis et faire les demandes de subventions à l'état, au Département et à la Région

12 voix pour

011_2023 - ADHESION DE LA VILLE DE SAINT-DIZIER AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL ENERGIE ET DECHETS

Le Conseil municipal,

Vu la délibération de la ville de Saint-Dizier du 15 décembre 2022 demandant son adhésion au SDED 52 pour le transfert de sa compétence « installation de recharges de véhicules électriques (IRVE) ».

Vu la délibération du SDED 52 du 2 février 2023 acceptant l'adhésion de la ville de Saint-Dizier et prenant acte du transfert concomitant de sa compétence « IRVE ».

Considérant que suite à ces adhésion et transfert de compétence les annexes aux statuts du SDED 52 doivent être mis à jour.

En vertu des articles L5211-18 et L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres disposent de 3 mois à compter de la notification de la délibération du SDED 52 pour se prononcer sur la demande d'adhésion et les modifications statutaires.

En conséquence,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

Le conseil municipal,

- donne un avis favorable

- à la demande d'adhésion de la ville de Saint-Dizier au SDED52 et aux modifications statutaires du SDED 52, dont une copie est jointe à la présente délibération.

12 voix pour

Questions diverses

- Demande de subvention « les petites bestioles... » : 100 Euros. Le conseil désapprouve rejette la demande, mais propose sur présentation de facture ne dépassant pas 100 € un remboursement de prestation.
- Rue de la motte : en attente du chiffrage des coûts supplémentaires et imprévus.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 19h30.